

FTGO Express

VOLUME 8 • août 2010



LE MINISTRE SIMARD ANNONCE UN INVESTISSEMENT DE 400 000 \$ EN RÉGION POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE

Le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la région de la Côte-Nord, M. Serge Simard, accorde, pour une deuxième année consécutive, une aide financière de 25 000 \$ à chacune des seize conférences régionales des élus (CRE) actives dans les régions ressources du Québec.

« La reconduction de cette enveloppe globale de 400 000 \$ destinée aux CRE s’inscrit dans le cadre du consensus établi entre les partenaires participants. Je suis persuadé que les organismes du milieu faunique bénéficieront encore une fois de cet exercice de collaboration régionale », a souligné le ministre Simard.

Cette enveloppe de 400 000 \$ a pour but de favoriser la réalisation d’initiatives régionales concertées entre les tables régionales de la faune et les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire. Les projets retenus devront, comme l’an passé, viser l’acquisition de connaissances à des fins de mise en valeur de la faune, la relève de la chasse, de la pêche et du piégeage, et la réalisation d’aménagements légers permettant l’accès à la ressource faunique exploitée.

Les seize CRE concernées sont celles de l’Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches, de la Côte-Nord, de l’Estrie, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Lanaudière, des Laurentides, de la Mauricie, de la Montérégie Est, de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, du Nord-du-Québec–Baie-James, de l’Outaouais et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce soutien financier est rendu possible grâce à la révision tarifaire des permis en vigueur depuis le 1er avril 2009. La nouvelle tarification a généré des revenus additionnels qui sont réinvestis dans la mise en valeur de la faune. « Cette approche a déjà fait ses preuves et je suis convaincu que les effets positifs se poursuivront encore cette année au profit de la mise en valeur et du développement des régions ressources », a conclu le ministre Simard.

Source :

Jack Roy
Attaché de presse
Cabinet du ministre délégué aux
Ressources naturelles et à la Faune

Les associations régionales désirent représenter les trappeurs aux tables locales de GIRT.

Comme vous le savez déjà, suite à l'adoption en avril dernier du projet de loi n° 57 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) sont maintenant tenues de prendre en compte les intérêts et préoccupations de tous titulaires de permis de piégeage détenant un bail de droits exclusifs de piégeage (art L55-9 LADTF). Les TLGIRT sont implantées afin d'aider le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à appliquer une gestion des ressources et du territoire en consultant les personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées. Afin d'alimenter le ministre dans la préparation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), la table doit proposer des objectifs consensuels de protection et de mise en valeur des ressources et du territoire.

Un mot de Mélinda

Plusieurs d'entre vous sont peut-être déjà au courant mais la présente est pour vous informer que j'ai quitté la FTGQ pour un congé de maternité d'environ 1 an depuis le 23 juillet. Je continuerai de prendre mes courriels à l'occasion (donc mon adresse demeure toujours active) et je continuerai de m'occuper de la revue « Le Coureur des bois » (seulement la partie recherche de textes et design graphique-montage).

Depuis le 26 juillet, je suis remplacée par M. Jean-François Houle. Celui-ci s'occupera de toutes mes tâches et de la revue « Le Coureur des bois » (pour ce qui est de la publicité, de la vente et de la consignation). M. Houle utilisera mon adresse courriel pendant cette année, vous pourrez donc communiquer avec lui par le biais de l'adresse que vous utilisez habituellement pour me rejoindre. Il pourra également me transmettre les messages plus urgents si vous devez absolument communiquer avec moi pour quelque raison que ce soit.

En ce qui concerne la revue (pour les textes et les photos), continuez de les envoyer à mon adresse courriel ou à celle du Coureur des bois (lccoureurdesbois@ftgq.qc.ca). Pour la publicité, communiquez directement avec M. Houle, soit à mon adresse courriel ou par téléphone.

Pour les cours PGAF, veuillez communiquer avec madame Julie Bourboin.

À bientôt!

Mélinda

Des associations régionales des trappeurs ont la volonté de représenter leurs membres afin de mieux défendre leurs intérêts et préoccupations aux TLGIRT. L'objectif est d'assurer une cohérence dans le discours des trappeurs des régions tout en s'assurant d'exprimer les besoins du plus grand nombre de trappeurs possible. Il est actuellement spécifié par la loi citée ci-dessus que les organismes régionaux responsables de la mise en place des TLGIRT doivent s'assurer d'inviter à participer aux tables les personnes ou organismes concernés ou leurs représentants. Toutefois, il n'est pas spécifié textuellement que les représentants peuvent être les associations régionales des trappeurs. Pour cette raison, certaines associations feront parvenir prochainement à leurs membres des lettres leur demandant une autorisation écrite pour les représenter aux tables locales de GIRT. Par le fait même, les trappeurs seront invités à faire part de leurs préoccupations concernant l'aménagement forestier de leurs territoires.

Graphiste remplaçant

Tout d'abord, bonjour ! Mon nom est Jean-François Houle, je vais m'occuper du graphisme pour la FTGQ, pendant quelques temps. Comme vous l'avez sûrement déjà constaté, Mélinda est partie en congé de maternité pour la prochaine année. Elle demeurera toutefois assez active puisqu'elle va continuer à s'occuper du magazine Le Coureur des Bois. Pour ma part, je vais m'occuper du reste, et il y a plusieurs projets qui se présentent et j'ai vraiment hâte de relever ces défis.

À propos de mes connaissances et de mes expériences, je possède un DEC en administration, option marketing et un DEC en graphisme, profil illustration. J'ai travaillé à mon compte comme graphiste et illustrateur pendant mes études ; Par la suite, j'ai fait du graphisme pour le domaine funéraire, celui de l'édition et pour une compagnie de vêtement de sport. Sans compter les petits contrats que j'ai eu à gauche et à droite pour des clients à moi, des compagnies en démarrage et des particuliers.

Finalement, je compte apporter à la FTGQ mon bagage, pour maintenir et, dans certains cas, donner une nouvelle vie à son image. J'espère avoir l'occasion de vous rencontrer et discuter avec vous dans un proche avenir.

Participation de la FTGQ à la consultation sur le Programme de rétablissement de la population boréale du caribou des bois

Le caribou des bois (population boréale), aussi appelé caribou boréal, est inscrit sur la liste des espèces menacées au Canada depuis l'entrée en vigueur en juin 2003 de la Loi sur les espèces en péril (LEP). Le caribou boréal a été évalué comme espèce menacée car ses populations ont subi un déclin dans la quasi-totalité de leur aire de répartition. On retrouve le caribou boréal au Québec principalement au nord du 49^{ième} parallèle, mis à part quelques populations isolées localisées à Val d'Or et dans Charlevoix.

Plusieurs raisons expliquent le déclin de l'espèce. La première est la prédation. En raison de l'importance des perturbations anthropiques (coupes forestières) sur le territoire, on assiste à un rajeunissement généralisé de la forêt boréale ainsi qu'à une modification de sa composition (prédominance d'essences de début de cycle soit des essences feuillues en forêt boréale). L'accroissement des zones de jeunes forêts entraîne une augmentation de la quantité de nourriture pour des espèces telles que l'orignal et le cerf dont

l'abondance augmente conséquemment et supporte un plus grand nombre de prédateurs. Par ailleurs, cette jeune forêt favorise la présence de l'ours, principal prédateur des faons de l'espèce, en raison de l'abondance de petits fruits qu'elle génère. La seconde est la rareté de grands massifs de forêts âgées non perturbées. Le caribou boréal a besoin d'un habitat composé de vastes parcelles de forêts continues non perturbées et composées de conifères matures ou surannées pour arriver à maintenir le niveau de ses populations à l'échelle de son aire de répartition au Canada. Subissant le régime forestier actuel, le caribou doit se disperser davantage sur le territoire pour assurer sa survie et devient donc vulnérable à l'augmentation de la prédation.

Le 16 juin dernier, la FTGQ a participé à une rencontre de consultations qui a eu lieu à Québec concernant les éléments clés du *Programme national de rétablissement de la population boréale du caribou des bois*. Lors de la rencontre, il a été proposé par la FTGQ que les trappeurs fassent partie de la solution en s'impliquant davantage au niveau du contrôle des populations de prédateurs comme l'ours et le loup. Par ailleurs, comme le territoire couvert par le caribou boréal se situe majoritairement au nord où peu de terrains de piégeage sont présents, il a été demandé de permettre l'accès aux trappeurs dans les réserves à castors afin d'assurer un meilleur contrôle de la prédation. L'inquiétude actuelle des chercheurs à ce niveau est que ce type de contrôle a déjà été testé avec la population de caribous de la Gaspésie et qu'il a été difficile de maintenir un effort de piégeage important et soutenu dans le temps. À cet effet, il a été souligné que la légalisation du commerce de la vésicule biliaire de l'ours de rentabilisant les coûts de l'activité. Enfin, le contrôle des populations de prédateurs par le piégeage est envisagé mais pour l'instant, rien ne confirme que cette stratégie sera une avenue adoptée par le plan d'action qui devrait être publié en 2013. Par contre, ce dont nous sommes certains, c'est que l'aménagement forestier exercé sur le territoire couvert par l'aire de répartition du caribou boréal devra s'adapter progressivement pour permettre le maintien, voir l'accroissement des populations menacées.



Le Bureau du forestier en chef publie le Bilan d'aménagement forestier durable 2000-2008

La fédération des trappeurs a participé en 2008 à la consultation pour l'audit sur le bilan de l'aménagement forestier durable 2000-2008. La fédération avait exposé son mécontentement face au niveau de mise en œuvre de l'aménagement forestier durable pour cette période. De cet audit a découlé le rapport d'analyse d'écart qui a été présenté en décembre 2009 au bureau du forestier en chef. Ce rapport est disponible sur demande seulement à l'adresse suivante :

www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/analyse_ecarts_2008.pdf

Le 10 juin dernier, la ministre des ressources naturelles et de la faune, Mme Nathalie Normandeau, déposait à l'Assemblée nationale, le Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008 préparé par le Forestier en chef et basé sur le rapport d'analyse d'écart. Ce dernier a évalué l'aménagement forestier durable au Québec selon 23 critères regroupés en cinq thèmes précis : l'environnement, l'économie, la société, les Premières Nations et la gouvernance. Pour chaque critère, le Forestier en chef a accordé une cote témoignant de son évaluation de l'état, de la tendance ainsi que de l'information disponible pour chacun des critères. Vous pouvez consulter ou télécharger le Bilan et ses documents connexes sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/>

Le constat qui est fait dans le rapport d'analyse d'écart conclu que des 23 critères évalués, 2 critères étaient satisfaisants, 14 étaient à améliorer et 8 étaient insuffisants. Les améliorations les plus importantes à apporter à la gestion des forêts québécoises visent les critères sur la biodiversité, la société, les Premières Nations et la gouvernance. Les auditeurs ont par ailleurs constaté que la plupart des engagements et des programmes gouvernementaux étaient en place, mais que la mise en œuvre, les contrôles et les suivis étaient incomplets. À cet égard, voici le constat touchant deux critères (#1 et #4) qui sont particulièrement sensibles pour les trappeurs.

D'abord, le critère numéro un portant sur la structure, la composition et la configuration des écosystèmes forestiers avait pour objectif d'assurer que l'aménagement forestier reproduit des conditions similaires à celles observées dans les forêts naturelles. À cet égard, le constat qui est fait par rapport aux écarts observés est le suivant. « Pour la période 2000-2008, plusieurs éléments de gouvernance faisaient défaut. Des doutes persistent quant à la capacité de satisfaire l'objectif du critère de s'assurer que l'aménagement

forestier reproduit des conditions similaires à celles observées dans les forêts naturelles car le MRNF n'a pas mis en place de programmes permettant d'évaluer le degré d'altération des écosystèmes forestiers suite à l'aménagement forestier. À partir de 2003, le MRNF a amorcé des travaux et des actions pour structurer davantage l'aménagement écosystémique. Cependant, l'organisation n'a pas démontré que la mise en œuvre était complétée ».

Ensuite, le critère numéro quatre portant sur les espèces sensibles à l'aménagement forestier avait pour objectif de maintenir la diversité des espèces indigènes dans les écosystèmes forestiers et les multiples avantages qui leur sont associés. Voici une description des écarts observés. « Pour la période 2000-2008, ce critère a été considéré insuffisant parce que plusieurs éléments de gouvernance faisaient défaut. Face à un enjeu émergent, cette situation soulève des doutes quant à la capacité de satisfaire l'objectif du critère de maintenir la diversité des espèces indigènes associées à la forêt. Le MRNF n'a pas de programmes de surveillance permettant de démontrer l'existence permanente d'une biodiversité forestière en santé dans la zone d'aménagement forestier. Les statistiques de chasse et de piégeage sont utilisées comme moyen indirect de suivi de la faune. À l'exception des espèces fauniques vedettes (chasse, pêche et piégeage), il n'existe pas de programme de gestion et de protection des espèces indigènes. »

Je vous invite à aller lire ces deux documents pour bien comprendre le constat d'aménagement forestier durable 2000-2008 au Québec qui est maintenant accessible au grand public.

FTGO Express

Par Isabelle Pomerleau, Mélinda Morissette et Jean-François Houle
Graphisme : Jean-François Houle

1737, rue Champigny Est
Québec (QC)
G2G 1A6
418-872-7644
1-866-260-7644
www.ftgq.qc.ca

